



MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

UNIVERSITE D'ANTANANARIVO

FACULTE DE MEDECINE

□ : BP. 375 Antananarivo
E-mail : faculte.medecine@univ-antananarivo.mg



MENTION SCIENCES PARAMEDICALES
PARCOURS TECHNIQUE D'APPAREILLAGE ET ORTHOPEDIQUE
FICHE DE PREINSCRIPTION EN VUE DE LA SELECTION EN PREMIERE
ANNEE COMMUNE DES ETUDES DE SANTE (PACES)
ANNEE UNIVERSITAIRE 2026/2027

Nom :

Prénoms :

Date et Lieu de naissance :

Nationalité : Sexe :

Adresse :

Téléphone :

Nom du Père :

Nom de la Mère :

BACCALAUREAT : Malgache ☐ Etranger ☐

Année du Bacc : N° Série : Centre :

Antananarivo, le
(Date et signature du candidat)

Pièces à fournir :

- Une fiche de préinscription à retirer aux sites web de la Faculté de Médecine d'Antananarivo (www.facmedtananarive.org) ou de l'Université d'Antananarivo (www.univ-antananarivo.mg),
- Une photocopie certifiée conforme à l'original **du relevé des notes du Baccalauréat***,
- Une Photocopie certifiée de la Carte d'Identité Nationale conforme à l'Original pour les candidats majeurs.
- Une copie d'acte de naissance de moins d'un an pour les candidats mineurs.
- Une enveloppe timbrée avec adresse du candidat à Antananarivo.
- Une quittance originale du droit de préinscription d'un montant de **Cinquante mille Ariary (50.000Ar)**, droit non remboursable, à verser à la **Banque B0A au compte N° 00009 05020 23897510005 85, au nom de la Faculté de Médecine d'Antananarivo.**

Le dossier complet est à envoyer par voie postale (courrier recommandé) à l'adresse suivante :

MONSIEUR LE DOYEN DE LA FACULTE DE MEDECINE D'ANTANANARIVO,
B.P 375, ANTANANARIVO (101)
Du Lundi 17 Août 2026 au Vendredi 30 Octobre 2026, le cachet de la poste faisant foi.

- N.B. :**
- Tout dossier incomplet entraîne le rejet de la préinscription.
 - Aucun dossier ne sera reçu en main à la Faculté de Médecine d'Antananarivo.
 - Le récépissé du courrier recommandé doit être conservé par le candidat.

- (*)
- Pour les candidats nationaux : certification par l'Office du Baccalauréat de la province.
 - Pour les candidats étrangers : certification par l'Office du Baccalauréat qui a délivré le relevé des notes.